

Assurer l'accès de tous à la santé : le rôle décisif des parlements

Réunion parallèle à l'occasion de la 69^{ème} Assemblée mondiale de la Santé

Note d'orientation

Les Objectifs de développement durable (ODD) peuvent transformer la vie des individus dans le monde entier. Sous les auspices de l'UIP, les parlements se sont engagés à prendre les mesures nécessaires pour identifier, sur la base des ODD, des objectifs et des cibles spécifiques à leurs pays respectifs, et ce en collaboration avec leurs électeurs. Aussi, ils s'attacheront à traduire les ODD en lois nationales applicables, à demander des comptes à leurs gouvernements concernant la mise en œuvre de ces lois et à aligner les budgets sur les programmes nationaux de développement durable.

La plupart des cibles de l'Objectif 3, dont une couverture sanitaire universelle, ne pourront pas être atteintes sans une action parlementaire forte en vue de garantir des lois, un contrôle et des crédits budgétaires efficaces pour les programmes et les actions déployés dans le domaine de la santé. Les parlements ont un rôle également décisif à jouer dans la mise en place d'un environnement propice au travail législatif dans ce domaine, laquelle constitue une condition préalable primordiale pour assurer l'accès de tous à la santé.

La santé des femmes, des enfants et des adolescents est un domaine dans lequel les parlements ont exercé une forte influence. En effet, ces derniers ont amené, dans le cadre de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant, des changements concrets dans des pays où cette stratégie est particulièrement importante. Aussi, la nouvelle Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent prend en compte le fait que les parlementaires ont un intérêt affirmé à ce que le changement ait lieu concrètement. Ceux-ci devront donc s'inspirer du travail déjà accompli pour aller encore plus loin afin d'atteindre les cibles associées à l'Objectif 3.

Objectifs et résultats escomptés

Les participants auront la possibilité :

- d'échanger des informations sur les mesures et les engagements pris par leurs parlements en vue de mettre en œuvre les ODD et la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent;
- d'améliorer leur connaissance du rôle des parlements dans le domaine de la santé et de la définition de politiques de santé;
- de débattre des meilleures façons de mettre à profit les diverses mesures que les parlements mettent en œuvre pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents en vue d'atteindre une couverture sanitaire universelle ainsi que d'autres cibles des ODD;
- d'analyser les perspectives de partenariats et de collaboration entre les parlements et les acteurs de la santé.